

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS
DIFFUSION AU CANADA**

Renvoi sur les valeurs mobilières : la Cour suprême donne raison au Québec

Montréal, le 22 décembre 2011 – « J'accueille avec beaucoup de satisfaction la décision de la Cour suprême du Canada. Le Québec a été le premier gouvernement à contester le projet fédéral et à se tenir debout dans cette lutte contre une intrusion unilatérale du gouvernement du Canada », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances et ministre du Revenu, M. Raymond Bachand.

La Cour suprême du Canada a déclaré que le projet du gouvernement fédéral de réglementer les valeurs mobilières va au-delà de ses compétences constitutionnelles. « Il s'agit d'une grande victoire pour le Québec et le fédéralisme canadien. L'avis de la Cour est un rappel sans équivoque que le Parlement du Canada ne peut, de manière unilatérale, s'accaparer des pouvoirs des provinces, ni élargir les siens à sa guise. Il doit respecter les limites du partage des compétences », a précisé M. Bachand.

Le système de réglementation des valeurs mobilières du Canada est l'un des meilleurs au monde. « Grâce à la coopération de toutes les provinces, nous avons un système harmonisé à l'échelle canadienne basé sur la participation de l'ensemble des provinces et non sur la centralisation à Ottawa », a indiqué le ministre délégué aux Finances, M. Alain Paquet.

D'ailleurs, l'OCDE¹ a classé le Canada deuxième sur 29 pays en 2006, devant les États-Unis et le Royaume-Uni. De plus, la Banque mondiale² a pour sa part classé le Canada au cinquième rang en 2010. Notons que le Québec bénéficie de l'expertise et du savoir-faire de l'Autorité des marchés financiers, qui est un régulateur de classe mondiale. Cela s'ajoute aux nombreuses lois mises de l'avant dans les dernières années par le gouvernement afin d'améliorer la protection des investisseurs.

« Nous sommes heureux de pouvoir désormais consacrer tous nos efforts à l'amélioration continue du régime harmonisé provincial-territorial. Avec mes collègues des autres provinces et des territoires, nous allons continuer à améliorer l'encadrement du secteur financier au bénéfice des investisseurs », a déclaré le ministre Paquet.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, *Réformes économiques : Objectif croissance 2006*.

² World Bank, IFC et Palgrave MacMillan, *Doing Business 2010 – Comparing Regulation in 183 Economies*.

« Le régime fédéral repose sur le respect du partage des compétences constitutionnelles et sur la coopération des deux ordres de gouvernement. Il s'agit d'une victoire du fédéralisme sur l'unilatéralisme », a conclu le ministre Bachand.

- 30 -

Sources : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances,
ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de
Montréal
418 643-5270
514 873-5363

Christine Harvey
Attachée de presse
Cabinet du ministre délégué
aux Finances
418 643-5270